

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 13 MAI 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-077**

**Objet : Conventions et adhésion d'Université Côte d'Azur.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

**Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration ;

**Approuve**

**Article 1**

Les conventions d'Université Côte d'Azur recensées selon les tableaux annexés à la présente délibération.

**Article 2**

L'adhésion d'Université Côte d'Azur au Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du Développement durable dans l'Enseignement Supérieur (CIRSES) de 450€ au titre de l'exercice 2022.


**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 13 mai 2022

  
Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation,  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marie DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-077**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 24 MAI 2022  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2021/583	2021/10/21	Contrat encadrement bourse de thèse	Impacts cliniques, biologiques et psychosociaux d'un programme d'entrainement mixte per.	LE CENTRE DE NEPHROLOGIE « LES FLEURS »	LAMHESS/EA 6312	Pierre Fontanari	Signé	36.0	2021/10/04	0,00 €	
Nombre pour Contrat encadrement bourse de thèse : 1										0,00 €	

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
2021-2022	Université de Toulon - Faculté de droit	Président UTLN	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	03/02/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	01/09/2021 - 31/08/2022	10 260,22 €	0,00 €
Avenant n°1	IFPVS	Administrateur IFPVS + Président Conseil départemental	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	11/01/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	01/01/2021 - 31/12/2021	73 000,00 €	0,00 €
2021-DR01	Ligue de l'enseignement - FOL 83	Secrétaire Général	INSPE	Directeur Administratif INSPE	02/12/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	22/11/2021 - 23/02/2022	3 478,40 €	0,00 €
2021	CGT	Secrétaire Général Union Locale CGT	INSPE	Directeur Administratif INSPE	22/11/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	23/11/2021	144,47 €	0,00 €
2021	IESTS	Directeur général	INSPE	Directeur Administratif INSPE	19/11/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	18/11/2021	238,45 €	0,00 €
2021	IESTS	Directeur général	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	08/12/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	13/12/2021	302,96 €	0,00 €
2021	CROIX ROUGE IRFSS	Directrice	INSPE	Directeur Administratif INSPE	30/11/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de George V	18 et 22/11/2021	1 066,04 €	0,00 €
2022	CROIX ROUGE IRFSS	Directrice	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	02/03/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de George V	01/03/2022	165,52 €	0,00 €
2022	RECTORAT	Cheffe du Département des Examens et Concours	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	17/03/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de George V	6 et 7/04/2022	331,04 €	0,00 €
2022	CROIX ROUGE IRFSS	Directrice	INSPE	Directeur Administratif INSPE	07/04/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de George V	31/03/2022	353,47 €	0,00 €
2022-DR01	FRANCAS	Délégué National	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	24/01/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	31/01/2022 - 25/11/2022	5 739,36 €	0,00 €
2022	Ligue de l'enseignement - FOL 83	Secrétaire Général	INSPE	Directeur Administratif INSPE	07/03/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	28/02/2022 - 06/12/2022	15 169,35 €	0,00 €
2022	CAP ELAN FORMATION	Gérant	INSPE	Directeur Administratif INSPE	22/03/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	13/06-19/09-14/11/2022	433,40 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>									<b>110 682,68 €</b>	<b>0,00 €</b>